



EMPLOI DU TEMPS ÉCOLES MATERNELLES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 > 8h30	■	■	■	■	■
8h30 > 11h30	■	■	■	■	■
11h30 > 13h30	■	■	■	■	■
13h30 > 15h45	■	■		■	■
15h45 > 16h30	■	■		■	■
16h30 > 18h30	■	■		■	■

■ Accueil périscolaire

■ Classe

■ Temps Educatif Municipal

■ Pause Méridienne

■ Accueil périscolaire du mercredi

■ : facultatif, sous condition d'inscription auprès du Pôle Jeunesse, tarif selon quotient familial.

■ : facultatif, sous condition d'inscription auprès du Pôle Jeunesse et de réservation auprès de l'accueil concerné, tarif selon quotient familial.

■ : facultatif et gratuit, sous condition d'inscription à l'accueil périscolaire.

